

Conseil Municipal de Montjoux
Extrait du compte-rendu de la séance du 15 mai 2018

Délégation de signature à un adjoint pour un document d'urbanisme

Monsieur le Maire explique qu'il compte déposer à titre privé une demande de permis de construire pour des travaux sur son habitation.

Ni lui, ni Mme Patricia VIOLET, adjointe à l'urbanisme, ne peuvent instruire et signer cette demande.

Il propose que Mme Claire CHASTAN, première adjointe soit désignée pour la traiter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE Mme Claire CHASTAN pour instruire et signer la demande d'urbanisme déposée à titre privé par le Maire

Installation de compteurs de calories dans les bâtiments publics : demande de subvention au SDED

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Énergie du SDED. Cette adhésion a fait l'objet de la délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2018

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE le Maire, en application du règlement joint en annexe, à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de l'installation de compteurs de calories dans les bâtiments publics

DECIDE de céder au SDED les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) issus des travaux réalisés.

Point sur l'emploi du temps des agents à la prochaine rentrée scolaire

Le Maire rappelle que l'organisation de la semaine scolaire va changer à la rentrée de septembre 2018 avec la suppression du mercredi matin et le retour aux 4 jours de classe. Par conséquent, l'emploi du temps des agents travaillant à l'école se trouvera modifié.

Une première rencontre a eu lieu lundi 7 mai avec les agents pour évaluer l'incidence de ce changement sur le nombre d'heures hebdomadaires de chacun. L'emploi du temps d'un des agents titulaires se trouverait le plus impacté, passant de 22h à moins de 18h hebdomadaires annualisées. Cette chute du nombre d'heures n'est pas acceptable pour le salarié, et de toute façon n'est pas permise par le droit du travail (10% maxi de baisse autorisée). Il est donc évoqué la possibilité que cette personne puisse être affecté à d'autres tâches (entretien d'espaces verts par exemple) pour un certain nombre d'heures afin de compléter son emploi du temps.

Une entrevue avec les élus de la Roche st Secret doit impérativement avoir lieu prochainement pour voir également l'avancement du projet d'accueil périscolaire « multi sites » et la répartition des heures de travail du poste commun aux deux écoles occupé actuellement par Marine Petit.

Point sur les Espaces Publics

Le Maire rappelle qu'il est question de la Tranche 1 du programme, c'est-à-dire du hameau de La Paillette. Il résume les deux dernières rencontres, les 7 et 14 mai, avec Pénélope Haas, paysagiste en charge de l'étude préliminaire à l'aménagement de nos espaces publics. Suite à ces réunions, des points ont été validés, d'autres sont encore à étudier :

- Le périmètre des travaux va de l'escalier avant la mairie au panneau d'agglomération route de Teyssières.
- Pour le lavoir, il reste deux options à dessiner et à chiffrer.
- Les bordures : selon Pénélope Haas, garder les anciennes bordures comme nous le souhaitons (par mesure d'économie) va donner un aspect trop routier au centre du village. Elle va donc nous proposer et chiffrer un autre traitement de cet espace.
- Le tennis : après de nombreux débats, il est décidé de conserver l'enceinte (murs et gradins) du tennis telle quelle. L'entrée actuelle sera supprimée au profit d'une nouvelle entrée plus large dans l'angle côté carrefour/place Léopold Mourier. La réfection du court lui-même est finalement intégrée dans le programme d'étude et de travaux.
- Le calendrier des prochaines semaines : jeudi 24 mai au matin, rencontre avec Pénélope Haas, puis réunion pré-CETOR avec les responsables de la Direction des Routes du Département ; lundi 28 mai après-midi et lundi 4 juin matin, réunions de travail sur l'Avant-projet ; mercredi 6 juin à 17h, rendez-vous avec les élus du Département pour parler de la répartition des subventions entre ce qui concerne la route et les espaces publics autres que la route ; lundi 18 juin matin, validation de l'AVP pour passage en commission pré-CETOR.

- Le Maire propose que les prochaines réunions de travail soient de nouveau ouvertes aux habitants qui ont déjà participé.
- Courrier RAR des propriétaires d'une maison place Léopold Mourier : ces habitants font part de leur désaccord sur le projet de frontages devant chez eux, au motif qu'ils craignent une aggravation des infiltrations d'eau déjà existantes dans leurs pièces du rez-de-chaussée et leurs caves. Le Maire rappelle que les espaces publics sont par définition publics et donc que leur aménagement incombe à la commune. Il précise que tout sera fait pour gérer au mieux le ruissellement des eaux et ajoute que l'expérience montre que la présence de terre jardinée au pied des maisons ne crée pas de phénomène d'humidité à l'intérieur.

Informations et questions diverses

Prélèvement à la source – méthodes alternatives de paiement

Benjamin Dumas, secrétaire de mairie, a participé à une demi-journée de formation à la perception de Dieulefit sur la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. En tant qu'employeur, la mairie va devoir gérer ce nouveau système sur la feuille de paye de ses salariés et en sera responsable. Pour une mise en place opérationnelle au 1^{er} janvier 2019, des simulations seront faites sur les feuilles de paye du dernier trimestre 2018.

Il leur a également été donnée une information sur les méthodes alternatives de paiement pour les factures communales : talon optique, TIP et prélèvement SEPA sont les trois options possibles pour éviter au contribuable le paiement par chèque (trop souvent source de retard et d'oubli). La mise en place d'une de ces méthodes devra sans doute être décidée prochainement, car le traitement des chèques est également très fastidieux et chronophage pour la trésorerie.

Terrains du Serre

Une annonce pour la vente des 4 terrains communaux a été mise sur le site Le Bon Coin. Quelques visites ont déjà eu lieu.

Séance levée à 22 heures.